



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 24085

## Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des agriculteurs biologiques français à l'égard de la version finale du projet de règlement européen pour les productions animales biologiques. En effet, cette version apparaît très permissive par rapport à la réglementation actuellement en vigueur en France, en termes de limitation des tailles d'élevage et des densités d'animaux, d'alimentation des animaux ou encore de limitation des traitements vétérinaires allopathiques. Les agriculteurs concernés craignent que ce projet ait notamment pour conséquence une perte de crédibilité aux yeux des consommateurs, des distorsions de concurrence entre éleveurs et transformateurs, des possibilités de dérives importantes ou encore l'apparition de marques privées remettant en cause le label AB du ministère de l'agriculture. En conséquence, il lui demande s'il envisage de modifier ce projet dans le sens de la rigueur afin de garantir la pérennité et la crédibilité de l'agriculture biologique.

## Texte de la réponse

La France est aujourd'hui un des rares Etats de l'Union européenne à disposer actuellement d'une véritable réglementation relative aux producteurs animales en agriculture biologique, et ce, avec un niveau élevé d'exigences, fondées sur une conception rigoureuse de l'agriculture biologique. Seul le respect de ces principes peut permettre un développement durable de ce mode de production et c'est pourquoi le Gouvernement a fermement défendu, lors du dernier Conseil des ministres de l'Union européenne, les positions établies au niveau français en étroite concertation avec la profession. Le conseil a adopté des éléments d'orientation sur la base desquels les discussions devront être poursuivies sous la prochaine présidence allemande, au cours du premier semestre 1999. Si de nombreux points sont encore trop élevés de l'approche française sur la production biologique, les négociations ont permis des avancées significatives dans le sens souhaité par la France, notamment sur l'interdiction d'utilisation des organismes génétiquement modifiés, l'alimentation des animaux, la limitation des traitements des animaux à l'aide de médicaments allopathiques de synthèse. Il s'agit d'une première étape dans le processus de négociation. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre, dans les prochaines discussions, la même logique de rigueur et de fermeté afin de parvenir à un texte communautaire cohérent avec notre vision de l'agriculture biologique et nos ambitions pour ce mode de production et de maintenir la confiance des consommateurs et la crédibilité des produits issus de l'agriculture biologique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Delnatte](#)

**Circonscription :** Nord (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24085

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 janvier 1999, page 253

**Réponse publiée le** : 8 février 1999, page 755